

Organisateur: 29050 - **Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille**
Epreuve de grades 3 et 4 FFVoile

Terminologie

Le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie Windsurf.

PREAMBULE

Le National Windsurf de Fouesnant est ouvert aux bateaux des classes :

- RACEBOARD (jauge Raceboard international)
- RS:X (Jeune Homme et Femme)
- BIC 293 OD (Minimes et espoirs)
- RCO (9,5 maxi / planches de 3,90 ou moins ne rentrant pas dans la jauge Raceboard)

Les catégories d'âge admises sont précisées au paragraphe 10 de l'avis de course.

- > La régata sert de support au **Championnat de France Raceboard 2015** qui regroupe toutes les planches de la classe RACEBOARD y compris les RS:X Jeunes (épreuve de grade 3 FFVoile).
- > C'est un National pour les classes BIC 293OD et RCO (épreuve de grade 4 FFVoile).
- > C'est une épreuve spécifique pour les RS:X Jeunes dont l'organisateur effectuera un classement par recalcul des points dérivé du classement RACEBOARD.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) incluant l'annexe B,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » ,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course et de leurs annexes, la version française prévaudra sur toutes autres versions.
- 1.5 La RCV B3 est supprimée et remplacée par : « Une planche peut toucher une *marque* mais ne doit pas s'y tenir ».

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Emplacement du tableau officiel d'information : Affichage sur les vitres du réfectoire du centre Nautique (idem inscriptions).
- 2.2 Les avis aux concurrents ou éventuelles convocations aux briefings seront affichés sur le tableau officiel.

Toutes informations communiquées durant les briefings officiels seront affichées au tableau officiel aussitôt que possible.

Conformément à la RCV 90.2(c) mentionnée dans la RCV B7, des instructions verbales peuvent être données sur l'eau notamment pour un éventuel raid. La procédure sera la suivante : envoi du pavillon L avec des signaux sonores sur le bateau Comité signifiant: "Venez à portée de voix pour y recevoir des instructions verbales ou suivez ce bateau". Ceci modifie les signaux de course.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure et 30 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons ALPHA et BRAVO situés en face du bâtiment principal du Centre Nautique. Le mât ALPHA est le plus grand.

- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre pour un rond, les coureurs de ce rond **ont l'interdiction d'aller sur l'eau**.
L'affalé de l'Aperçu avec un signal sonore signifie "Les concurrents doivent rejoindre leur zone de départ". Le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 45 minutes après (ceci modifie les signaux de course).
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité seront portés conformément à la RCV 40 sur le rond ALPHA. Sur le rond BRAVO, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
- 4.4. L'envoi du pavillon "O" avec un signal sonore signifie que l'élargement départ est ouvert. L'amené du pavillon "O" signifie que l'élargement départ est clos.

5. PROGRAMME DU NATIONAL et DES COURSES

5.1 Programme :

Dates	Programme	Classe(s)
Jeudi 22 octobre	Confirmations d'inscription de 16h00 à 19h00	Toutes
Vendredi 23 octobre	Confirmations d'inscription de 9h00 à 13h00 Une à plusieurs courses - 1er signal d'avertissement : 14h30	Toutes
Samedi 24 octobre	Une à plusieurs courses - 1er signal d'avertissement : 11h00 Un raid éventuellement.	Toutes
Dimanche 25 octobre	Une à plusieurs courses - 1er signal d'avertissement : 10h00 Pas de signal d'avertissement après 14h00 Remise des prix vers 16h00	Toutes

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

RACEBOARD, RS:X Jeunes : Pavillon blanc avec lettre R rouge

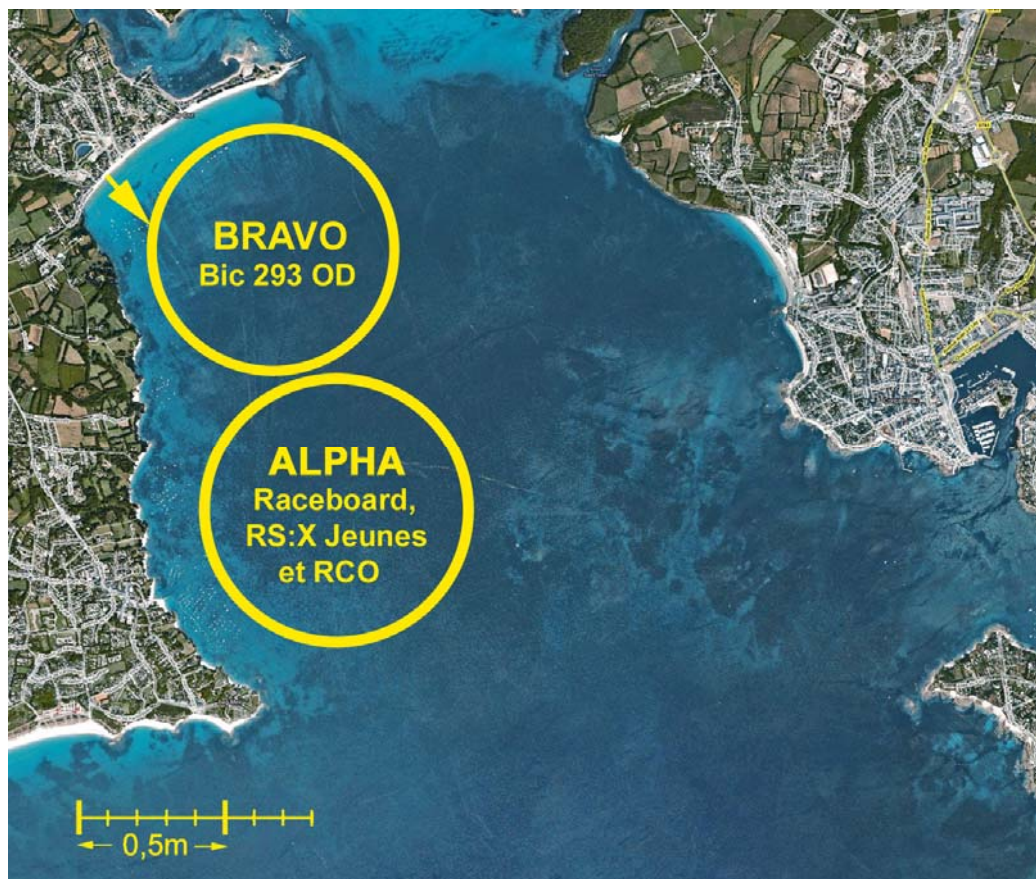
RCO : Flamme jaune

BIC 293 OD ESPOIR : Pavillon BIC Techno 293

BIC 293 OD MINIME : Flamme bleue

7. ZONES DE COURSE

Emplacement approximatif des zones de course ALPHA et BRAVO



8. REPARTITION des FLOTTES et PARCOURS

- 8.1 Les concurrents sont répartis sur 2 zones de course distinctes :
 - Rond ALPHA : RACEBOARD, RS:X Jeunes et RCO,
 - Rond BRAVO : BIC 293 OD.

8.2 PARCOURS

8.2.1 Rond ALPHA

RACEBOARD, RS:X Jeunes et RCO.

Parcours IN :

Départ ⇒ 1 ⇒ 4 ⇒ 1 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ Arrivée

Parcours OUT :

Départ ⇒ 1 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ Arrivée

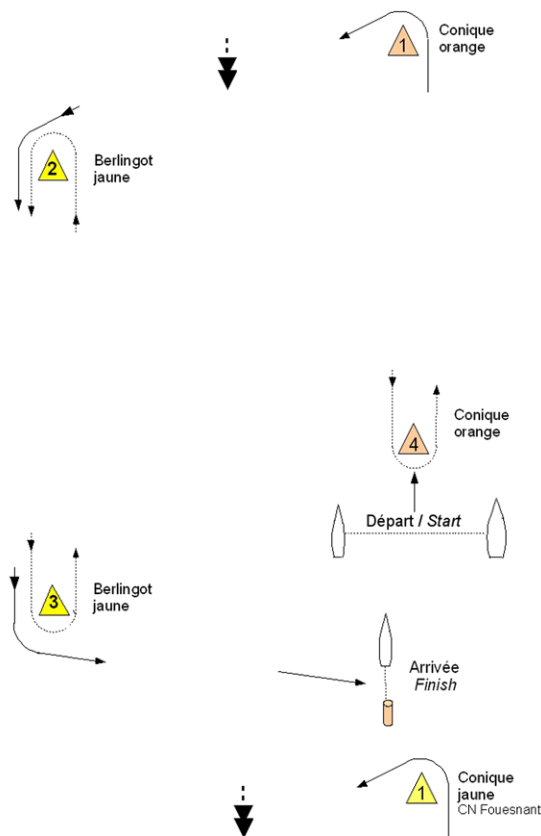
Parcours S :

Départ ⇒ 1 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ Arrivée

Les marques 1, 2, 3 et 4 sont à laisser à bâbord.

RAID : Le cas échéant, un parcours de type RAID fera l'objet d'un briefing.

(Canal VHF : 72)



8.2.2 Rond BRAVO

BIC 293 OD.

Parcours IN :

Départ ⇒ 1 ⇒ 4 ⇒ 1 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ Arrivée

Parcours OUT :

Départ ⇒ 1 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ Arrivée

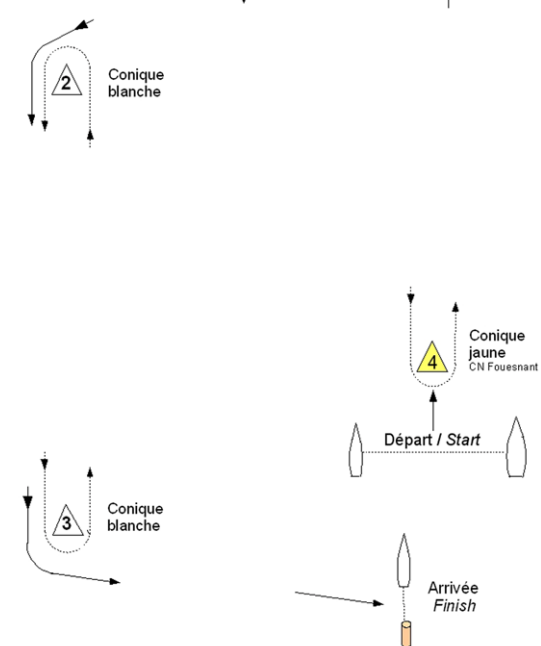
Parcours S :

Départ ⇒ 1 ⇒ 2 ⇒ 3 ⇒ Arrivée

Les marques 1, 2, 3, et 4 sont à laisser à bâbord.

RAID : Le cas échéant, un parcours de type RAID fera l'objet d'un briefing.

(Canal VHF : 77)



- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
 Signaux définissant les parcours à effectuer : Inscription à l'arrière du bateau comité: IN, OUT, S ou RAID

8.4 Parcours de type RAID :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies comme suit :

9.1 Rond ALPHA :

<i>DEPART</i>	<i>Marques de parcours et de dégagement</i>	<i>Marques de chgt de parcours</i>	<i>ARRIVEE</i>
Vedette comité avec mat arborant le pavillon orange et Bateau viseur (voilier) avec mat arborant le pavillon orange	- Marques 1 et 4 : bouées coniques orange - Marques 2 et 3 : bouées berlingot jaune Les marques sont à laisser à bâbord	Pas de Changement de parcours	Bateau arrivée avec mat arborant le pavillon orange et Bouée cylindrique fine orange

9.2 Rond BRAVO :

<i>DEPART</i>	<i>Marques de parcours et de dégagement</i>	<i>Marques de chgt de parcours</i>	<i>ARRIVEE</i>
Catamaran comité avec mat arborant le pavillon orange et Bateau viseur (Mentor) avec mat avant arborant le pavillon orange	- Marques 1 et 4 : bouées coniques jaunes CN Fouesnant - Marques 2 et 3 : bouées coniques blanches Les marques sont à laisser à bâbord	Pas de Changement de parcours	Bateau arrivée avec mat arborant le pavillon orange et Bouée cylindrique fine orange

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet.

11. LE DEPART

11.1 Définition des lignes de départ :

- Rond ALPHA : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau (vedette) du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord (mât du voilier).

- Rond BRAVO : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau (catamaran Fouesnant) du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord (mât avant du mentor).

11.2 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pas de changement de bord suivant du parcours pendant une course.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) et aux Instructions de Course (à l'exception du point 18) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits du groupe de classement à la disqualification. En cas de pénalité en points, ces dernières seront appliquées conformément à la RCV 44.3 (c).

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

a. Le temps cible est de 25 minutes. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

b. Le temps limite du premier bateau pour finir est de 45 minutes.

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé dans le réfectoire du centre nautique. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est en salle de cours sur le côté du bâtiment central. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Pénalisation selon annexe P : sans objet.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a))
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité,
 - Publicité,
 - Bateaux accompagnateurs,
 - Evacuation des détritres,
 - Communication radio et téléphone.
- Les actions inadéquates ou omissions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une demande de réparation par un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)) :
- IC 4.4 Pavillon O pour émargement.
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17 CLASSEMENT

- 17.1 Le nombre de courses à valider pour valider le Championnat de France Raceboard est de 3. Il est de une pour les Nationaux BIC 293 OD et RCO.
- 17.2 Courses retirées
- a. Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - b. Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
 - c. Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Modalités de l'émargement au départ (sortie) et au retour
 Les émargements départ et retour sont obligatoires à chaque départ et retour sur l'eau. Pour chaque classe, l'émargement départ est clos à l'heure du premier signal d'avertissement et l'émargement retour est clos à l'heure limite de dépôt des réclamations du jour. Les tables d'émargement sont situées sous un barnum face au centre nautique.
- En cas de non émargement départ, le bateau qui n'a pas émargé sera pénalisé de 10% du nombre d'inscrits de son groupe de classement à la première course du jour qu'il a courue et qu'il aura finie,
 - En cas de non émargement retour, le bateau qui n'a pas émargé sera pénalisé de 10% du nombre d'inscrits de son groupe de classement à la dernière course du jour qu'il a courue et qu'il aura finie.
- Ces pénalités s'appliqueront sans instruction. Ceci modifie la RCV 63.1 qui prévoit normalement la nécessité d'une instruction.
- 18.2 Un concurrent qui abandonne ou quitte la zone de course entre deux courses doit se signaler au comité de course dès que possible.

19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement

du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions précisées en **annexe**.

22. BATEAUX OFFICIELS

Sans objet.

23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

23.1 Les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la 1ère classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité signale un retard, un rappel ou une annulation.

Définition de la zone de course:

- Avant le signal de départ, elle est comprise à l'intérieur d'une ligne située à 100 mètres de part et d'autre de la ligne de départ et de ses extrémités,
- Après le signal de départ, elle est obtenue à partir d'une ligne imaginaire à 100 mètres à l'extérieur de tout endroit où un bateau en course pourrait normalement se trouver
- Pendant la phase d'arrivée: elle est étendue à la zone située entre la ligne d'arrivée et une ligne située à 50 mètres au vent de cette ligne.

23.2 Identification des bateaux accompagnateurs : sans objet.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

25. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

26. PRIX et CLASSEMENTS

26.1 RACEBOARD dont RS :X

26.1.1 CHAMPIONNAT de FRANCE RACEBOARD 2015 :

Les titres et podiums du Championnat de France 2015 Homme et Femme seront attribués selon le classement scratch RACEBOARD incluant les RS:X Jeunes. Pour les hommes, à condition que l'épreuve réunisse au moins 30 participants, pour les femmes, à condition que l'épreuve réunisse au moins 12 participantes.

26.1.2 Autres classements Raceboard

En marge, l'organisation récompensera le premier des catégories suivantes par extraction du classement général scratch sans recalcul des points :

<i>Extraction</i>	<i>Condition</i>	<i>Effectif</i>
Raceboard Vétéran Homme	Concurrents nés en 1965 ou avant	+ 5 inscrits
Raceboard Vétéran Femme	Concurrentes nées en 1965 ou avant	+ 3 inscrites
Raceboard 8.5 Homme	Jauge 8.5 (RS:X,...)	+ 5 inscrits
Raceboard 8.5 Femme	Jauge 8.5 (RS:X,...)	+ 3 inscrites
Raceboard 7.8 Homme	Jauge 7.8 (RS One, ...)	+ 5 inscrits
Raceboard 7.8 Femme	Jauge 7.8 (RS One, ...)	+ 3 inscrites

26.1.3 RS:X Jeunes

L'organisation récompensera les 3 premier(e)s des catégories suivantes en effectuant un classement général RS:X Jeunes par recalcul des points issus des ordres d'arrivées RACEBOARD ne conservant que les RS:X Jeunes :

RS:X Jeune Homme	Concurrents nés entre 1996 et 1999
RS:X Jeune Fille	Concurrentes nées entre 1996 et 1999

26.2 NATIONAL WINDSURF

26.2.1 BIC293 OD

L'organisation récompensera les 3 premier(e)s des catégories suivantes :

BIC293 OD Minime Garçon	Concurrents nés en 2002, 2003 ou 2004
BIC293 OD Minime Fille	Concurrentes nées en 2002, 2003 ou 2004
BIC293 OD Espoir Garçon	Concurrents nés en 2000 ou 2001
BIC293 OD Espoir Fille	Concurrentes nées entre 1996 et 2001 inclus

26.2.2 RCO

L'organisation récompensera les 3 premiers et 3 premières du classement scratch RCO ainsi que les premiers ou premières des catégories suivantes par extraction des classements scratch RCO sans recalcul des points:

Extraction	Condition	Effectif
RCO Espoir Garçon	Né entre 1996 et 2001	+ 5 inscrits
RCO Espoir Fille	Née entre 1996 et 2001	+ 3 inscrites
RCO Vétéran Homme	Né en 1965 ou avant	+ 5 inscrits
RCO Vétéran Femme	Née en 1965 ou avant	+ 3 inscrites

27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

28. COMPLEMENTS

28.1 Heure locale de coucher du soleil :

23/10/2015 au 25/10/2015	19h00
--------------------------	-------

Le Comité de course prendra toute disposition conforme à la règle 32.1(e) des RCV de manière qu'il n'y ait plus de bateau en course après 19H00. Cependant le fait qu'un, ou plusieurs bateaux, termine sa course après le coucher du soleil ne sera pas un motif de demande de réparation au sens de RCV 62.1. (Modification de la RCV 60.1(b))

28.2 Horaire des marées du port de Concarneau : Attention : **passage à l'heure d'hiver pendant la nuit du samedi 24 au dimanche 25.**

	Pleine Mer	Coefficient	Basse Mer	Pleine Mer	Coefficient	Basse Mer
23/10/2015	01H37	50	07H35	14H01	56	20H10
24/10/2015	02H39	65	08H38	14H59	73	21H07
25/10/2015	02H29	82	08H32	14H49	89	20H57

ARBITRES:

Présidents des Comités de Course : **Olivier LE GOUIC** (Alpha) et **Christian CHARDON** (Bravo)
Président du Jury : **Eric HUMEAU**

ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr